

# Danielle Tartakowsky, historienne. - Institut de Recherches de la FSU

Le syndicalisme au défi du XXI<sup>ème</sup> siècle

---

15-06-2021



Paul Devin vient d'évoquer les thèses postmodernistes relatives à l'avenir du syndicalisme. Elles présupposent, à leur manière, que chacune des révolutions industrielles a eu pour effet de rendre inopérantes les formes antérieures d'organisations ou d'action collectives.

Ces thèses devenues récurrentes prennent appui sur plusieurs données indéniables :

- ▶ la faiblesse de taux de syndicalisation, tout particulièrement dans le privé et, avec encore plus d'évidence, dans les très petites entreprises (rappelons que la participation aux élections professionnelles dans les TPE a été de 5, 44%). Ce qui ne peut qu'encourager le gouvernement et le patronat à remettre en cause toujours plus leur rôle et leur représentativité.
- ▶ la division sans cesse accrue au sein du mouvement syndical, à l'origine de ce qu'impose aujourd'hui pour un fossé difficilement franchissable entre les syndicalismes dits d'accompagnement et de transformation sociale.
- ▶ le sentiment d'un fonctionnement trop vertical, en rupture avec de nombreuses pratiques de terrain d'initiatives syndicales, associatives ou autres.
- ▶ la succession d'échecs depuis 2003 (CPE excepté) quand même il conviendrait de nuancer ce terme et, par-là, des doutes sur la capacité des grèves et manifestations à se faire entendre.
- ▶ cela contribue à la multiplication de mouvements qui me paraissent a-syndicaux plutôt que anti-syndicaux, aux premiers rangs desquels, ces derniers mois, les Gilets jaunes et les multiples « colères », qui se sont ainsi qualifiées en recourant à un terme qui pour n'être pas étranger au mouvement ouvrier, face à des plans sociaux ou des « patron-voyous » n'en relève pas moins d'un registre individuel et compassionnel. Tous ont exprimé selon des modes qui leur étaient propres une urgence qui ne trouvait pas à le faire dans les cadres convenus. « *Les collègues ne croient plus aux grèves et aux*

*manifestations pour faire entendre leur mécontentement. Il fallait donc trouver un autre moyen pour se faire entendre, à travers la création de notre mouvement, mais nous soutenons les syndicats et espérons qu'ils en feront de même", explique, ainsi, en janvier 2019 un des initiateurs des stylos rouges en colère. Nous espérons qu'à l'avenir notre mouvement permettra aux syndicats de retrouver leur pouvoir perdu."*

Comme l'a souligné Paul Devin, il ne saurait s'agir ici d'exonérer les syndicats de toute responsabilité dans cette situation. Du moins convient-il de réinsérer ces données dans un cadre qui les dépasse.

### **Le syndicalisme au cœur d'un processus global de décomposition/recompositions**

Le syndicalisme est aujourd'hui confronté à une crise systémique de ce qui fit longtemps sa force structurelle et institutionnelle.

- ▶ Sur un plan structurel : ce processus de décomposition/recompositions se déploie à une échelle planétaire, sous les effets conjoints de la révolution numérique, de la mondialisation libérale et de la financiarisation de l'économie. Il se manifeste, à toute échelle par des redéfinitions du travail et de la force de travail, des mutations du salariat et une remise en cause des formes de subordination via le *New public management*, le modèle d'une indépendance présumée et de la responsabilisation des individus (*on n'est plus « chômeur » mais « en recherche d'emploi »*), facteurs d'éclatement de toute action collective.
- ▶ Sur le plan institutionnel : En France, la construction de l'État social et les grandes réformes de la Libération ont permis aux syndicats (*dont la représentativité fut alors et alors seulement définie*) de s'imposer pour l'expression et le garant de l'intérêt général, avec, à cet égard, un rôle moteur de la fonction publique et des travailleurs de l'État. Les différentes confédérations se sont alors affirmées pour les épices d'écosystèmes qui participaient à la mise en mouvement et en œuvre des acquis sociaux [1]. Cela a prévalu durant les trente glorieuses et s'est encore affirmé pour la dernière fois avec ampleur en 1995 nonobstant l'offensive alors engagée par la deuxième gauche et la CFTC pour disqualifier un mouvement dénoncé pour « corporatiste ».

La mise en crise de l'État social [2] dans des formes spécifiques à chaque État vaut aujourd'hui aux syndicats de ne plus s'imposer avec la même évidence pour l'expression la meilleure de l'intérêt général et d'une identité dominante, instituant le travailleur en figure de l'universel.

### **Manifestations et conséquences du renversement**

#### *Une fragmentation des luttes*

En France, le confédéralisme s'est renforcé dans les phases de redéfinition de l'État et, à plus fort titre, de constitution de l'État social qui constituaient, sur divers modes, un cadre unifiant, facteur de montée en généralité. Ainsi, au sortir de la première guerre mondiale et durant la crise des années trente, marquées l'une et l'autre par l'élaboration de Programmes de la CGT ou, bien sûr, à la Libération dans le cadre du CNR.

Le confédéralisme a conservé ce rôle unificateur dans les phases marquées par des stratégies politiques par quoi j'entends aussi bien le soutien de la CGT au programme commun ou la « stratégie de lutte de

classe » de la CFDT, caractérisée par une prise en compte des problèmes sociaux et tout particulièrement du féminisme.

Ces séquences ont été, à ce titre, facteurs de lutte interprofessionnelles, unitaires ou non.

Le confédéralisme ainsi compris a été et est affecté par le détricotage de l'État social. Il l'a été également par la régionalisation *qui a modifié le modèle d'un rapport exclusif entre l'État et le territoire national, au profit d'un nouveau modèle fondé sur une pluralité de territoires au sein desquels émergent des stratégies de gouvernements locaux*, à l'origine de cloisonnements de l'activité syndicale sur des enjeux économiques et sociaux territorialisés. Il a encore été affecté par un ensemble de lois participant d'une « assignation à l'entreprise », depuis la loi sur la section d'entreprise et les lois Auroux, dont l'ambivalence s'est affirmée chemin faisant jusqu'à, alors sans ambivalence, la réforme du code du travail et la loi Pacte. *Ce, quand l'institution des comités sociaux et économiques d'établissement remplaçaient nombre d'élus du personnel dans l'entreprise en affectant le syndicalisme de proximité.*

Il en résulte un recul des luttes interprofessionnelles et de branches et un déplacement des conflits sur le terrain des entreprises, où les grèves sont devenues plus difficiles que jamais comme en atteste leur étiage, les conflits majeurs de déployant en outre là face aux déstructurations du tissu industriel.

Cette situation contribue à expliquer que les premiers ronds-points organisés par les Gilets jaunes aient été particulièrement denses dans les « déserts syndicaux », soit des bassins d'emploi majoritairement constitués de PME dépourvues de longue date, *voire depuis toujours*, d'organisations syndicales et de négociations collectives [3], *ce qui conférait, en temps ordinaires une fonction de substitut aux unions locales. Le secrétaire de l'UL CGT de Saint-Girons déclarait ainsi au Monde en mars 2009 : « On en arrive à faire le travail de l'État. Même l'Inspection du Travail nous envoie des gens. 90 % des gens qui viennent à l'UL ne sont pas syndiqués ».*

Cela contribue également à expliquer que ces mouvements où les salariés, loin d'être absents n'occupaient du moins plus la centralité que l'histoire a conféré au salariat, se soit caractérisés par un basculement au l'entreprise au territoire.

### *La multiplication des luttes sociétales*

La difficulté du syndicalisme à s'affirmer pour l'expression de l'intérêt général a pour autre conséquence de libérer un espace pour l'affirmation d'identités sectorielles de toutes natures et de luttes sociétales.

Ce que Alain Touraine qualifiait en d'autres temps de « nouvelles subjectivités » et les luttes menées à leur initiative ont constitué des angles morts ou des fronts marginaux durant les 30 glorieuses, s'agissant des syndicats comme au demeurant des partis, mais également des premiers concernés. Elles s'expriment aujourd'hui, à une échelle planétaire, avec d'autant plus d'acuité que les perspectives de transformations radicales longtemps tenues pour englobantes et première ont disparu de l'horizon proche.

### *Tensions internes*

La perte de centralité et l'effacement de telles perspectives contribuent également à l'exacerbation de contradictions internes.

Celles-ci sont à l'origine des scissions qui se sont multipliées depuis 1992. Elles s'expriment également en interne au sein du syndicalisme de transformation sociale, en premier lieu de la CGT, avec d'autant plus d'acuité que ces scissions l'ont à ce jour épargnées. Deux approches coexistent là et parfois s'affrontent

► La première s'exprime sous l'espèce d'un repli sur le revendicatif pour se « ressourcer » et/ou sur un repli sur des « fondamentaux » ou prétendus tels. Elle est manifestée notamment par l'adhésion de plusieurs fédérations et UD à la FSM pour ainsi dénoncer la Confédération européenne des syndicats, tenue pour le cheval de Troie des politiques européennes. On assiste plus globalement à des résurgences syndicalistes-révolutionnaires qui tendent à faire abstraction de l'État réduit à sa nature de classe et d'autant plus aisément à ses appareils répressifs que le sécuritaire s'impose aujourd'hui pour une réponse aux luttes revendicatives.

► La seconde érige le syndicat en acteur parmi d'autres dans le cadre d'un syndicalisme de mouvement social en voie d'émergence avec, pour axe majeur, la nécessaire articulation du social, de l'environnemental et de la démocratie. Mais cette orientation n'est pour l'heure que faiblement appropriée, voire contestée, et laisse ouverte la question de la division, comme attesté par les exclusions ayant caractérisé L'appel pour un pacte social et écologique initié par Laurent Berger et Nicolas Hulot.

#### **Luttes sociales et lignes de front [4]**

Nous traversons une période paradoxale dès lors que les difficultés du syndicalisme évoquées plus haut vont de pair avec une mobilisation d'ampleur peu commune. Après la séquence de lutte engagée contre la loi El Khomri et la riposte sécuritaire amorcée par Emmanuel Valls, les 32 premiers mois du quinquennat ont été marqués par 21 mois de mobilisation sociale quasiment continus. Du jamais vu.

L'offensive néo-libérale accélérée en matière de travail, de salariat et de droits sociaux dessine des fronts de lutte inégalement appropriés par le mouvement syndical

#### *Des mobilisations nationales défensives pour la défense des services publics*

En 1995, un jeune cheminot interrogé par Sabrina Malek dans son film *Paroles de grève* déclarait : « Il fallait bien que nous tenions. Nous étions le donjon ». Ce fut l'objectif de la réforme de la SNCF et la disparition du statut des cheminots de 2018 de livrer ce service public à la concurrence mais également d'abattre ce « donjon » pour ainsi dégager la voie pour les réformes de l'assurance chômage et des retraites.

La première de ces réformes, quoique combattue par tous les syndicats, doit aux difficultés des individus concernés de n'avoir pas généré de puissant mouvement à son encontre, à l'exception de la Culture, suite à la pandémie. Le mouvement des gilets jaunes puis les « colères » et le mouvement contre la réforme des retraites ont en revanche témoigné de facteurs de résistance perpétués. Tous posaient plus ou moins directement la question de la défense des services publics, avec, s'agissant des « colères » un déplacement de centralité sur la Santé, dès avant la pandémie. Ils se sont accompagnés

d'un élargissement de l'assise sociale traditionnelle du mouvement syndical. La complexité sociologique des gilets jaunes [5] a révélé des convergences entre des petits patrons indépendants et des salariés, exprimées par le basculement des revendications salariales vers des revendications fiscales et les « colères » se sont étendues à des professions peu coutumières de l'action de rue dont les avocats ou les chœurs de l'Opéra de Paris. Mais malgré la mise en œuvre de formes d'action, parfois inédites, propres à dessiner un espace-temps de nature à permettre à d'autres d'élargir l'assise du mouvement, ils n'ont guère affecté le secteur privé et son espace-temps de travail. Que les gilets jaunes qui ont obligé pour la première fois depuis des années un gouvernement à des reculs et contournement aient contribué à modifier « le climat social » et par là, quoiqu'indirectement, à l'essor des « colères » n'exclut pas que tous ces mouvements pourtant tous traversés par la question du service public n'aient permis ni capitalisation ni montée en puissance ni victoire.

D'où le sentiment d'un « déficit de puissance syndicale », notion qu'il convient d'interroger.

#### *Face aux décompositions/recompositions du salariat*

La sociologie des gilets jaunes, complexe on l'a dit, est entre autres caractérisée par une sur-représentation des catégories de travailleurs situés au frontière du salariat de type classique. Elle fait ainsi apparaître une sur-représentation de précaires (25% de CDD), des chômeurs, des handicapés (16% contre 10% parmi les actifs). S'y ajoute la présence et le rôle remarquable des femmes, avec, ici, la sur-représentation du *care*. Ces nouveaux fronts et d'autres ont fait ou font l'objet de luttes syndicales redéfinies, selon des chronologies spécifiques à chacun.

- ▶ Un récent sondage initié par la CGT montre que 58% des personnes interrogées considèrent que la question de l'égalité hommes-femmes (*salaires et plafond de verre*) est aujourd'hui une priorité syndicale
- ▶ La CGT et Solidaires ont puissamment contribué au basculement des luttes de sans-papiers du terrain des occupations, soutenues par certaines organisations, à celui des grèves en leur permettant d'agir à l'agré de cette arme qu'était et que demeure le code du travail, en impliquant souvent, de ce fait, les employeurs. Du moins faut-il ajouter que selon le sondage qu'on vient d'évoquer, seul un tiers des personnes interrogées considère que la lutte contre le racisme est une des priorités syndicales.

Les redéfinitions des modes de gestion et du travail constituent également des fronts renouvelés, d'autant plus stratégiques qu'ils remettent en cause le droit du travail et s'étendent à des secteurs toujours plus étendus. Les avancées perceptibles sur ce terrain ne s'entendent pour la plupart qu'en lien avec la jurisprudence européenne ou les organisations onusiennes, en lien avec des luttes transnationales ou similaires dans divers pays, à la mesure des fronts et employeurs concernés

- ▶ Cette nouvelle forme d'aliénation qu'est le *New public management* répond d'une perte de sens du travail et d'atteintes à la santé. Elles ont été productrices de nouvelles revendications ayant permis d'introduire en 2010 les troubles mentaux et du comportement dans la liste des maladies du travail.
- ▶ le télétravail et son envol consécutif à la pandémie se sont accompagnés de lutte d'initiatives syndicales qui, telles « l'écran noir », relativisent l'idée que l'isolement physique interdirait la lutte et suscitent des interventions syndicales destinées à le cadrer.

- ▶ les luttes contre les conséquences de l'ubérisation et de l'auto-entrepreneuriat contraint sont à l'origine de la création de syndicats, adhérents à la CGT ou autonomes, et de luttes. L'ordonnance d'avril 2021 qui organise leur représentation et l'arrêt de la cour de cassation qualifiant « l'indépendance » de « fiction » (*phénomène similaire en Grande-Bretagne*) constituent des coups portés à ce modèle international en constante expansion. Ces réponses sont du moins contradictoires puisqu'elles les organisent en tant que travailleurs indépendants, par-là soustraits au code du travail alors même que le droit leur confère un statut de salarié, obligeant, selon les termes d'un responsable syndical des livreurs à « refaire la lutte des travailleurs depuis 150 ans ». *Dans ce secteur comme en d'autres s'affirme la revendication du droit à des « actions de groupe en matière prudhomme inspirées du modèle que les consommateurs ou la santé a su imposer.*
- ▶ La pandémie qui malgré la proclamation de l'État d'urgence sanitaire n'a pas mis terme à l'expression des revendications, voire aux luttes ouvertes, a par ailleurs été l'occasion d'affirmer en acte l'utilité sociale du travail et d'initier, sur certains terrains, des solutions innovantes.

Cette capacité d'agir n'est pas totalement dépourvue d'effets. Le sondage déjà évoqué témoigne, quoique sans excès, de la confiance accrue des personnes interrogées et plus encore des salariés dans les syndicats, -respectivement 47% et 51% - plus de 50% pour la première fois depuis 2012. Mais elle ne se traduit pas par une augmentation de la syndicalisation, tandis que le renversement de représentativité qui s'est opéré au profit de la CFDT (26,8%) tend à s'accroître (CGT : 23%)

### **Quelques constats et questions livrés au débat**

La période que nous traversons, loin d'avoir sonné le glas de formes antérieures d'organisations ou d'actions collectives, est caractérisée par la coexistence de structures composites du capitalisme et du salariat dès lors qu'inscrites dans des temporalités multiples et par là par une pluralité de formes d'organisations et d'actions. Leur coexistence ne saurait suffire à générer du commun.

Que les crises contemporaines et interdépendantes du syndicalisme et de la démocratie soient un symptôme du caractère global des reconfigurations à l'œuvre ne saurait exonérer le syndicalisme de responsabilités spécifiques à moins de sombrer dans un déterminisme d'autant plus mortifère que comme le déclarait Élisabeth Borne *sur les ondes dimanche 31 mai*, la pandémie « va accélérer la transition » par quoi il faut entendre les orientations stratégiques demeurées celles du gouvernement.

Comment dans ce contexte les syndicats peuvent-ils témoigner de leur capacité à prendre en charge les questions économiques, sociales, sociétales, environnementales, la défense des droits et être reconnus légitimes à le faire parce que porteurs de l'intérêt général et représentants dans des formes redéfinies et sans exclusives ou oublis de larges pans de la société ?

Comment et avec qui « faire politique » à partir d'exigences ou d'associations parfois méconnues ou renvoyées aux marges ? Cela implique pour tous, partis y compris, d'accepter que les problèmes soulevés sont légitimes à être débattus et de prendre en compte la manière dont les premiers concernés les comprennent pour s'intégrer les uns aux autres en intégrant les points de vue. Ignorer les aspirations et l'appréhension de leurs protagonistes ne conduirait qu'à isoler celles et ceux qui les portent, au risque d'un « nous d'abord » ou d'un « nous tout seuls ».

Quels rapports convient-il de nouer avec les travailleurs indépendants stricto sensu, artisans et petits patrons- mobilisés dans le cadre des Gilets jaunes, concernés par la question des sans-papiers et vraisemblables victimes de la relance dans les formes où elle se dessine ?

### **Des réponses théoriques et pratiques sont avancées et débattues**

► sur le plan pratique

On a vu s'affirmer la notion de « convergence » au détriment de celles d' « union » ou d' « alliance ». Mais si son omniprésence désigne à l'évidence un problème, elle n'en constitue pas la solution

De nombreuses expériences militantes soulignent l'importance de l'action locale. *Dans les lycées, lors de journée d'action, c'est selon certains dans le cadre de l'établissement et non dans la rue que la mobilisation est la plus forte et la plus fructueuse. C'est à l'échelle locale que des liens se sont parfois créés entre gilets jaunes et syndicats qui leur apportaient un appui logistique. Les liens tissés localement ont contribué à des blocages qualifiés d'interprofessionnels lors du mouvement des retraites, etc.* Ce qui toutefois laisse ouverte la question d'un changement d'échelle et du devenir

► sur le plan théorique, des réflexions sont avancées sur l'autonomie ouvrière, posant la question de sa dynamique propre à par défaut, le multilatéralisme social organisant une gouvernance sociétale qui s'impose aux États (Bertrand Badie) ou sur le ou les communs, Christian Laval y reviendra.

Ces approches posent la question de la relation à l'État ou, pour certaines, de sa pertinence. Elles obligent à penser le rapport au politique et sa reconstruction en des termes infiniment plus complexes que la question rapport syndicats/partis à laquelle elle a pu se résumer quand prévalait la stabilité de l'État, dans un système économique également stabilisé.

[1] Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir), *Syndicats et Associations. Concurrences ou complémentarités*. Presses universitaires de Rennes, 2006.

[2] Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky, *L'Etat détricoté*, en collaboration avec, Paris, éditions du détour, Reed. 2020 (édition revue et augmentée)

[4] Danielle Tartakowsky, *On est là. La manif en crise*, Editions du Détour, 2020

[5] « Enquêter *in situ* par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes », *Revue française de science politique*, Vol. 69 Nos 5-6, 2019, pp. 869 à 892.